## DÉPARTEMENT DES YVELINES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 AVRIL 2014

Le nombre de Conseillers en exercice est de 43

**OBJET** 

Représentations du Conseil Municipal au comité d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 14 avril 2014 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 14 avril 2014 et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2014

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 avril deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

### **Etaient présents:**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur HABERT-DUPUIS, AUDURIER. Madame Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE. Madame VENOT. VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

#### Secrétaire de séance :

Monsieur PRIOUX

N° DE DOSSIER: 14 C 06c

**OBJET**: REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT

DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

#### Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal nomme des représentants dans diverses commissions spécifiques à l'activité de la Ville ou dans divers organismes en fonction de dispositions législatives ou règlementaires.

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein de ces organismes dans les cas et conditions prévus par la loi et les textes régissant ces organismes.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il convient de désigner six titulaires pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Comité d'Établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental selon les modalités précédemment citées.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Monsieur PIVERT, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PÉRICARD, Madame CLECH, Madame GOMMIER, Madame SILLY

Une seule liste étant présentée, Monsieur le Maire procède au vote à main levée.

# **DÉLIBÉRATION**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir constaté qu'une seule liste se présente à l'élection des représentants au sein du Comité d'Établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ.

ÉLIT:

Monsieur PIVERT, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PÉRICARD, Madame CLECH, Madame GOMMIER, Madame SILLY.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye